

Délibération n° 25-5-1

POINT N° 1 DE L'ORDRE DU JOUR

-----

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 16 octobre 2025

-----

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 9 juillet 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2025, tel que présenté au point n° 1 de l'ordre du jour sous réserve des modifications apportées en séance.

Fait et délibéré à Angers, le 16 octobre 2025

Le Président du Conseil d'administration

  
Sylvain WASERMAN

Délibération n° 25-5-2

POINT N° 3 DE L'ORDRE DU JOUR

-----

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 16 octobre 2025

-----

CHANGEMENT DE MEMBRE

COMPOSITION DE  
LA COMMISSION NATIONALE DES AIDES  
CLIMAT AIR ENERGIE

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du code de l'environnement, relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu la délibération n° 20-3-3 du 4 juin 2020 relative au fonctionnement des Commissions Nationales des Aides et renouvellement des membres,

Vu le document intitulé « Changement de membre de la Commission Nationale des Aides Climat Air Energie », dont l'examen était prévu au point n° 3 de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

Approuve la modification des représentants de la personnalité qualifiée suivante pour la commission nationale des aides « CLIMAT AIR ENERGIE » (titulaires en caractères gras, suppléants en caractères maigres) :

Noms	Organisme	Nom développé de l'organisme
<b>Serge NOCODIE</b> Apolline FAURE	AMORCE	Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur

Fait et délibéré à Angers, le 16 octobre 2025

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN

# Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 16 octobre 2025

-----

### Composition de la Commission Nationale des Aides ECONOMIE CIRCULAIRE (Version actualisée au 16 octobre 2025)

Noms	Organisme	Nom développé de l'organisme
<b>Serge NOCODIE</b> Apolline FAURE	AMORCE	Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur
<b>Daniel CAPPE</b> Bruno MILLET	ATEE	Association Technique Energie Environnement
<b>Odile LEFRERE</b> Aurélie VINCKE	CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
<b>Jean-Guy BARTAIRE</b> Jérôme BOUTANG	CITEPA	Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique
<b>Didier MOREAU</b>	CLCV	Association Consommation Logement Cadre de Vie
<b>Sean VAVASSEUR</b> Christian COUTURIER	CLER	Réseau pour la transition énergétique
<b>Lionel GUY</b> Gilbert VASSELON	FNCCR	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
<b>Diane LESCOT</b> Frédéric TUILLE	Observ'ER	Observatoire des Energies Renouvelables
<b>Jean-Louis BAL</b> Jérémy SIMON	SER	Syndicat des Energies Renouvelables

Délibération n° 25-5-3

POINT N° 4 DE L'ORDRE DU JOUR

-----

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 16 octobre 2025

-----

**Récupération de chaleur de l'aciérie BSW située au port de Kehl au profit du territoire de Strasbourg (67)**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Énergie » de l'ADEME du 4 septembre 2025,

Vu le document intitulé « Récupération de chaleur de l'aciérie BSW située au port de Kehl au profit du territoire de Strasbourg (67) », dont l'examen figurait au point n° 4 a a de l'ordre du jour,

**Après en avoir délibéré :**

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire SEML Kehl Strasbourg conformément au document examiné, d'un montant maximal de **12 800 000 €**
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 16 octobre 2025

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 25-5-4

POINT N° 4 DE L'ORDRE DU JOUR

-----

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 16 octobre 2025

-----

**Création d'un réseau de chaleur sur les communes de Fontenay-aux-Roses,  
Sceaux et Bourg-la-Reine (92) alimenté par une géothermie profonde**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 4 septembre 2025,

Vu le document intitulé « Création d'un réseau de chaleur sur les communes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine (92) alimenté par une géothermie profonde », dont l'examen figurait au point n° 4 a b de l'ordre du jour,

**Après en avoir délibéré :**

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire GEOSUD 92 conformément au document examiné, d'un montant maximal de **25 598 400 €**
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 16 octobre 2025

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 25-5-5

POINT N° 4 DE L'ORDRE DU JOUR

-----

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 16 octobre 2025

-----

**Extension et verdissement du réseau de chaleur de Dijon**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 14 octobre 2025,

Vu le document intitulé « Extension et verdissement du réseau de chaleur de Dijon », dont l'examen figurait au point n° 4 a c de l'ordre du jour,

**Après en avoir délibéré :**

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire société DIJON ENERGIES conformément au document examiné, d'un montant maximal de **12 571 572€**
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 16 octobre 2025

Le Président du Conseil d'administration

  
Sylvain WASERMAN

Délibération n° 25-5-6

POINT N° 4 DE L'ORDRE DU JOUR

-----

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 16 octobre 2025

-----

**Création du réseau de chaleur urbain de Châteauroux (36)**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 4 septembre 2025,

Vu le document intitulé « Création du réseau de chaleur urbain de Châteauroux (36) », dont l'examen figurait au point n° 4 a d de l'ordre du jour,

**Après en avoir délibéré :**

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire SOCIETE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR DE CHATEAUROUX conformément au document examiné, d'un montant maximal de **8 154 760€**
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 16 octobre 2025

Le Président du Conseil d'administration



Sylvain WASERMAN

Délibération n° 25-5-7

POINT N° 4 DE L'ORDRE DU JOUR

-----

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 16 octobre 2025

-----

**Extension du réseau de chaleur de Fontenay-sous-Bois (94) et verdissement  
par géothermie profonde et biomasse**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Énergie » de l'ADEME du 9 octobre 2025

Vu le document intitulé « Extension du réseau de chaleur de Fontenay-sous-Bois (94) et verdissement par géothermie profonde et biomasse », dont l'examen figurait au point n° 4 a e de l'ordre du jour,

**Après en avoir délibéré :**

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au La Régie du Chauffage Urbain conformément au document examiné, d'un montant maximal de **29 680 000 €**
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 16 octobre 2025

Le Président du Conseil d'administration

  
Sylvain WASERMAN

Délibération n° 25-5-8

POINT N° 4 DE L'ORDRE DU JOUR

-=-=-=-=-=-

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 16 octobre 2025

-=-=-=-=-=-

**Création d'un réseau de chaud et de froid alimenté par  
thalassothermie à Cannes – Croisette (06)**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 4 septembre 2025

Vu le document intitulé « Création d'un réseau de chaud et de froid alimenté par thalassothermie à Cannes – Croisette (06) », dont l'examen figurait au point n° 4 a f de l'ordre du jour,

**Après en avoir délibéré :**

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire Energie Marine Cannes Croisette conformément au document examiné, d'un montant maximal de **13 500 000€**
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 16 octobre 2025

Le Président du Conseil d'administration



Sylvain WASERMAN

Délibération n° 25-5-9

POINT N° 4 DE L'ORDRE DU JOUR

-----

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 16 octobre 2025

-----

**Création d'un réseau thalassothermique sur la Ville de Port de Bouc (13)**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 4 septembre 2025

Vu le document intitulé « Création d'un réseau thalassothermique sur la Ville de Port de Bouc (13) », dont l'examen figurait au point n° 4 a g de l'ordre du jour,

**Après en avoir délibéré :**

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire SEANERGIES, conformément au document examiné, d'un montant maximal de **11 683 178€**
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 16 octobre 2025

Le Président du Conseil d'administration

  
Sylvain WASERMAN

Délibération n° 25-5-10

POINT N° 4 DE L'ORDRE DU JOUR

-=-=-=-=-=-

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 16 octobre 2025

-=-=-=-=-=-

**Création d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur à Le Mans (72)**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 14 octobre 2025

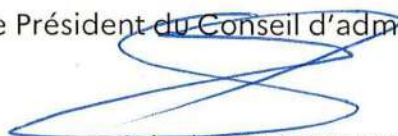
Vu le document intitulé « Création d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur à Le Mans (72) », dont l'examen figurait au point n° 4 a h de l'ordre du jour,

**Après en avoir délibéré :**

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire MANS NORD ENR'GIE, conformément au document examiné, d'un montant maximal de **36 006 629€**
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 16 octobre 2025

Le Président du Conseil d'administration



Sylvain WASERMAN

Délibération n° 25-5-11

POINT N° 4 DE L'ORDRE DU JOUR

-----

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 16 octobre 2025

-----

**Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) - CD Isère (38)**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 8 juillet 2025

Vu le document intitulé « Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) - CD Isère (38) », dont l'examen figurait au point n° 4 a i de l'ordre du jour,

**Après en avoir délibéré :**

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire Conseil départemental de l'Isère CD38, conformément au document examiné, d'un montant maximal de **13 000 000€**
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 16 octobre 2025

Le Président du Conseil d'administration

  
Sylvain WASERMAN

Délibération n° 25-5-12

POINT N° 4 DE L'ORDRE DU JOUR

-----

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 16 octobre 2025

-----

**Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) – Syane (74)**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 8 juillet 2025

Vu le document intitulé « Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) – Syane (74) », dont l'examen figurait au point n° 4 a j de l'ordre du jour,

**Après en avoir délibéré :**

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (Syane), conformément au document examiné, d'un montant maximal de **12 500 000€**
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 16 octobre 2025

Le Président du Conseil d'administration



Sylvain WASERMAN

Délibération n° 25-5-13

POINT N° 4 DE L'ORDRE DU JOUR

-----

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 16 octobre 2025

-----

**Participation financière de l'ADEME à la Chaire Sobriété et Résilience  
Energétiques**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu le document intitulé « Participation financière de l'ADEME à la Chaire Sobriété et Résilience Energétiques », dont l'examen figurait au point n° 4 b a de l'ordre du jour,

**Après en avoir délibéré :**

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire Chaire Sobriété et Résilience Energétiques conformément au document examiné, d'un montant maximal de **50 000 € par an pendant 3 ans**
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 16 octobre 2025

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN

Délibération n° 25-5-14

POINT N° 5 DE L'ORDRE DU JOUR

-----

**AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 16 octobre 2025**

-----

### **Révision du système d'aides au changement de comportement**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu le document intitulé « Révision du système d'aides au changement de comportement » document dont l'examen était prévu au point n° 5 de l'ordre du jour,

#### **Après en avoir délibéré :**

Approuve la révision du système d'aides au changement de comportement telle qu'elle lui a été soumise sous réserve des mises au point qui résulteraient des remarques des administrateurs.

Fait et délibéré à Angers, le 16 octobre 2025

Le Président du Conseil d'administration



Sylvain WASERMAN